

Déclaration d'un local hébergeant des mineurs



Annexe

Arrêté du 25 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable des locaux hébergeant des mineurs prévue à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles

Cette déclaration est à renvoyer à la direction (régionale et) départementale de la jeunesse et des sports du lieu d'implantation

	Cadre réservé à l	'administration		
Date de dépôt de la déclaration :/ N° d'enregistrement du local :				
☐ Déclaration complète	—— —— ——— ☐ Plan des locaux jo	_] Plan d'accès j	
			,	
	Loc	al		
Nature				
☐ Centre de vacances	☐ Hôtel	□ Gîte		
☐ Etablissement scolaire	□ Ferme	□ Autre	☐ Autre (préciser):	
Implantation			,	
Adresse:		Те	éléphone : _	
Commune :		C		
Adresse électronique :				
Nombre de bâtiments :				
Nombre de structures mobiles ass	similées (roulotte, caravane, ten	te collective, établisse	ement flottant):	
Nombre de lits ou capacité de cou	ıchage:			
Chambre d'isolement pour malade : ☐ Oui ☐ Non				
Date de l'autorisation pour l'accue	il des enfants de moins de	6 ans :	_	
Date de la déclaration auprès de l	a direction des services vé	térinaires (si restau	ration):	/
Alimentation en eau potable : <a> r	éseau public	□ ressources p	rivées	
Mode d'assainissement : ☐ assainissement collectif ☐ dispositif spécifique				
Equipements sanitaires : non	nbre de douches :	nombre de W.C	S. :	
Mode de production chauffage et	eau chaude sanitaire (précis	er):		
Piscine : date de la déclaration en	mairie :/	couve	rte	□ en plein air
Caractéristiques E.R.P. (établis	ssement recevant du public)			
Туре :	\square Extension type R			
Catégorie :				
Commission de sécurité et d'acce	ssibilité			
	/			☐ défavorable
Remarques éventuelles :				
Date de l'arrêté municipal d'ouvert	ture:/			
Assurance				
Compagnie d'assurance :				
N° du contrat en responsabilité civ	/ile de l'exploitant :			
Personne à joindre sur place	en cas d'urgence			
Nom :				
Téléphone :	Portable :		Télécopie :	
Adracea álactronique :				

Exploitant Personne morale ☐ Comité d'entreprise Type: Association Autre (préciser):..... ☐ Société commerciale Collectivité territoriale (préciser): Dénomination sociale : Portable : Représentant légal : (facultatif pour les collectités territoriales) $M^{lle} \square$ $M \square$ Fonction: Nom d'usage : Personne physique $M^{me} \square$ M^{lle} □ $\mathsf{M} \sqcap$ Nom d'usage : Adresse: Téléphone: Portable : Nature des droits sur les locaux Propriétaire ☐ Locataire ☐ Utilisation à titre gratuit ☐ Autre (préciser):..... Je soussigné(e) déclare sur l'honneur : - la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,

- avoir pris connaissance de la réglementation concernant la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et notamment des articles L. 227-4 à L. 227-12 et R. 227-1 à R. 227-30 du code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.), et des articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-10 à R. 2324-15 du code de la santé publique,
- m'engager à signaler toute modification des éléments de cette déclaration,
- avoir vérifié que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à l'exploitation de ces locaux n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du C.A.S.F.,
- avoir vérifié que les personnes exerçant, à quelque titre que ce soit, des fonctions dans ces locaux ne sont pas incapables en application de l'article L. 133-6 du C.A.S.F..

Cachet (personne morale)

N.B.: le plan des locaux et le plan d'accès sont à joindre à la présente déclaration, et les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors d'une inspection :

- le récépissé de déclaration initiale et, le cas échéant, les récépissés des modifications
- le contrat d'assurance
- l'autorisation municipale d'ouverture de l'établissement
- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie compétente
- l'avis de la direction des services vétérinaires (si restauration)
- l'avis du service de PMI (protection maternelle et infantile) si hébergement de mineurs âgés de moins de 6 ans
- le dossier technique "amiante"

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de déclaration.